

Image not found or type unknown



Delai pour ne plus etre ficp?

Par **flo030**, le **04/04/2012** à **11:32**

Bonjour,rnrnrnapres avoir obtenu des credits en 2005, jai ete malade en 2006 donc probleme pour regler mensualite et appel au surrendettement et moratoire de 18 ois jusqu 'en decembre 2009 DONC FICP DE 2006 A 2011 et la pas de nouvelles de mes creanciers mais toujours fiche jusqu'en 2015 donc pour la deuxieme fois pour 5 ans donc 10 ANS de fichage et peut etre apres von tils continuer encore pour 5 ans , les creanciers on t ils le droit d inscrire leurs debiteur indefiniment???? je suis un peu perduernrnrnmerci pour vos reponses